

Conclusion sanitaire

2017

L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique.
Sur le plan physico-chimique, elle présente des teneurs en pesticides dépassant la limite de qualité mais pas la valeur sanitaire. Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.
Afin d'établir cette synthèse, ce sont 26 prélèvements réalisés en 2017 qui ont été exploités.

Quelques conseils



Consommer uniquement de l'eau du réseau d'eau froide.



La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.



Après quelques jours d'absences, et surtout dans les habitations équipées de tuyauteries en plomb, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude. Sur le réseau d'eau froide, cette installation peut présenter un risque de contamination bactérienne.

Pour éviter toute contamination du réseau public, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celle du réseau d'eau public.

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change
SIGNELEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR

Origine et gestion de l'eau

Le réseau est alimenté par 2 captages.
L'eau qui alimente le réseau est d'origine souterraine.

La procédure de protection de l'ensemble des captages est terminée.

Vous êtes alimentés par une installation de traitement.

Votre réseau distribue 1353 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par MAIRIE DE CREISSAN.

Pour plus de renseignement, veuillez contacter MAIRIE DE CREISSAN qui en a la responsabilité.

Retrouver toutes les informations sur la qualité des eaux potables sur internet

www.occitanie.ars.sante.fr/eau-de-consommation-0

ou auprès de la délégation départementale de l'Hérault.

Paramètres mesurés

Détails des résultats

BACTERIOLOGIE

Limite de qualité : 0 germe/100ml

Micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Nombre de contrôles : 10
Pourcentage de conformité : 100,0%
Maximum de germes mesurés : 0 germe/100ml

Eau de bonne qualité.

DURETÉ

Aucune exigence de qualité

Teneur en calcium et en magnésium de l'eau.
La dureté s'exprime en degré français (°F).

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 34,6 °f
Valeur maximum : 35,5 °f

Eau très dure, très calcaire.

Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/L

Élément provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.

Nombre de contrôles : 2
Valeur moyenne : 13,2 mg/L
Valeur maximum : 13,5 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDE : ATRAZINE DÉSÉTHYL DÉISOPROPYL

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou désherber.

Nombre de contrôles : 14
Valeur moyenne : 0,28 µg/l
Valeur maximum : 0,35 µg/l

Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité mais pas la valeur sanitaire.

Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.

ALUMINIUM

Référence de qualité : 200 µg/l

Élément naturellement présent dans le sol et utilisé dans certaines filières de traitement.

Nombre de contrôles : 10
Valeur moyenne : 0,0 µg/l
Valeur maximum : 0,0 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

FLUOR

Limite de qualité : 1,5 mg/L

Oligo-élément naturel présent dans le sol et dans les eaux.

Nombre de contrôles : 1
Valeur moyenne : 0,1 mg/L
Valeur maximum : 0,1 mg/L

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor est conseillé sauf avis médical contraire, pour les enfants de moins de 12 ans ; consulter votre médecin.